

Paris, le jeudi 24 février 2011.

## **PREFECTURE DE MARSEILLE : 0**

## **FEDERATION FRANCAISE DE MOTO : 2**

Cela devient une tradition, le Préfet des Bouches-du-Rhône qui entend interdire une manifestation moto se voit désavouer par le juge administratif.

Tout comme l'an passé, le prologue de l'Enduro Maya-Maroc, se déroulant dans le camp militaire de Carpiagne, a fait l'objet d'une interdiction préfectorale.

Comme l'année dernière, les arguments évoqués par la préfecture étaient pour le moins surprenants lorsque l'on sait que ce camp sert de champ de manœuvres aux chars de l'Armée Française.

En effet, après l'érosion des sols en 2010, c'est la nécessité de promouvoir des véhicules sobres en énergie qui a été mise en avant cette année par la préfecture.

Nonobstant le fait que ce type d'arguments est juridiquement peu probant, on peut par ailleurs s'interroger sur sa pertinence.

Le juge des référés du Tribunal Administratif de Marseille, saisi en urgence par la FFM et par le Moto Club de Boade, organisateur de la manifestation, vient à nouveau de rejeter les arguments du Préfet en considérant que l'épreuve ne porte pas « une atteinte grave à la protection de l'environnement. »

C'est une nouvelle victoire pour la Fédération et le bon sens.

Remercions les militaires du 4ème Régiment de Dragons qui, malgré toutes ces tribulations, permettent aux sportifs moto d'utiliser un site parfaitement approprié à la pratique de l'enduro.

La FFM continuera à soutenir ses clubs et n'hésitera pas à faire valoir ses droits devant la justice chaque fois que cela sera nécessaire.

Le Service Communication